

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3135

présenté par
M. Guy Bricout

à l'amendement n° 2732 du Gouvernement

ARTICLE 3

Remplacer les mots « de l'article L.311-10 » par les mots « des articles L.311-10 et L.446-5 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les amendements 2732 et 1705 visent à ouvrir la possibilité de réaliser des appels d'offres régionalisés, en cohérence avec la régionalisation des objectifs de la PPE à venir. Les amendements ne ciblent toutefois que les projets électriques, or il peut être nécessaire, dans certaines régions, de prévoir des appels d'offres régionalisés pour le biogaz injecté.